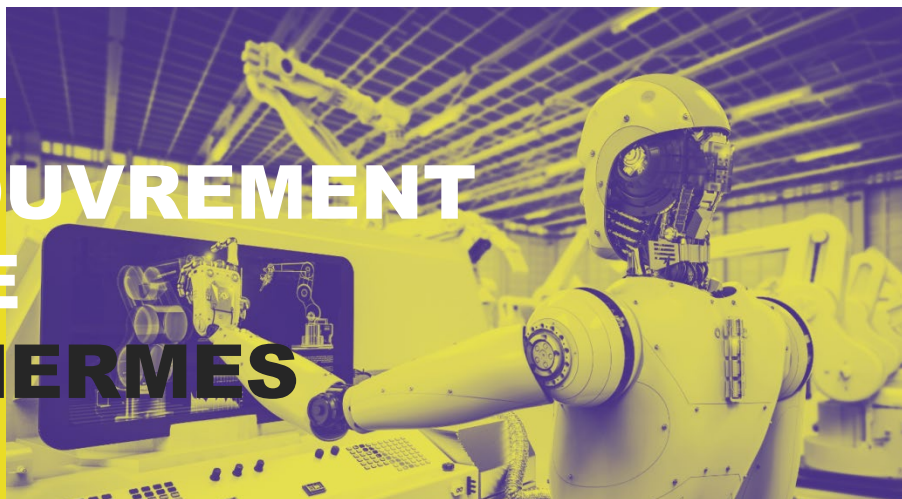


# LE RECOUVREMENT AMIABLE EULER HERMES

Fiche Expertise

DECEMBRE 2018



## Qu'est-ce que le recouvrement amiable ?



Le recouvrement amiable vise à obtenir le règlement d'une créance impayée auprès d'un client débiteur, évitant ainsi de recourir aux tribunaux, que votre créance soit garantie ou non garantie.

**Vous avez fait votre demande d'intervention contentieuse en ligne via EOLIS (ou par courrier).**

**Que se passe-t-il ensuite ?**

- ↳ **Envoi d'un accusé réception** pour vous confirmer la prise en charge de votre créance et vous communiquer les coordonnées de l'agence de recouvrement en charge de votre dossier.
- ↳ **Intervention immédiate** auprès de votre client avec un traitement personnalisé selon la situation du débiteur.
- ↳ **Retour d'informations** sur l'avancement de nos démarches à chaque étape clé du dossier.

**Une question ?** Consultez le suivi de vos dossiers via vos services en ligne EOLIS <http://www.eulerhermes.fr/eolis>, rubrique *La gestion de mes impayés > Dossiers contentieux*

### Les outils de la phase amiable



**Sollicitez-nous dès connaissance de l'impayé :** plus une créance est confiée tôt, plus elle a de chance d'être récupérée !

<b>Mise en demeure</b>	→ Mise en demeure adressée à votre débiteur : préalable pour identifier Euler Hermes comme unique interlocuteur et acter le début de nos démarches
<b>Négociations</b>	→ Appels téléphoniques : entretiens menés par le juriste contentieux en charge du dossier pour obtenir des informations sur la situation du débiteur, les raisons du non-paiement de la créance... → Visites domiciliaires aux adresses connues du débiteur pour obtenir le paiement en main propre, effectuer une analyse approfondie de l'entreprise et/ou négocier directement avec le dirigeant → Gestion de moratoires : négociation des délais de paiement, application des intérêts de retard, suivi du respect des échéanciers mis en place
<b>Gestion des litiges</b>	→ Traitement des litiges : la capacité à trouver des solutions, tout en préservant vos relations commerciales.

**Après réalisation des premières actions amiables, nous établissons rapidement un diagnostic et prenons une décision de gestion :** continuer à l'amiable (par exemple, si échéancier de paiement mis en place) ou poursuivre au judiciaire.

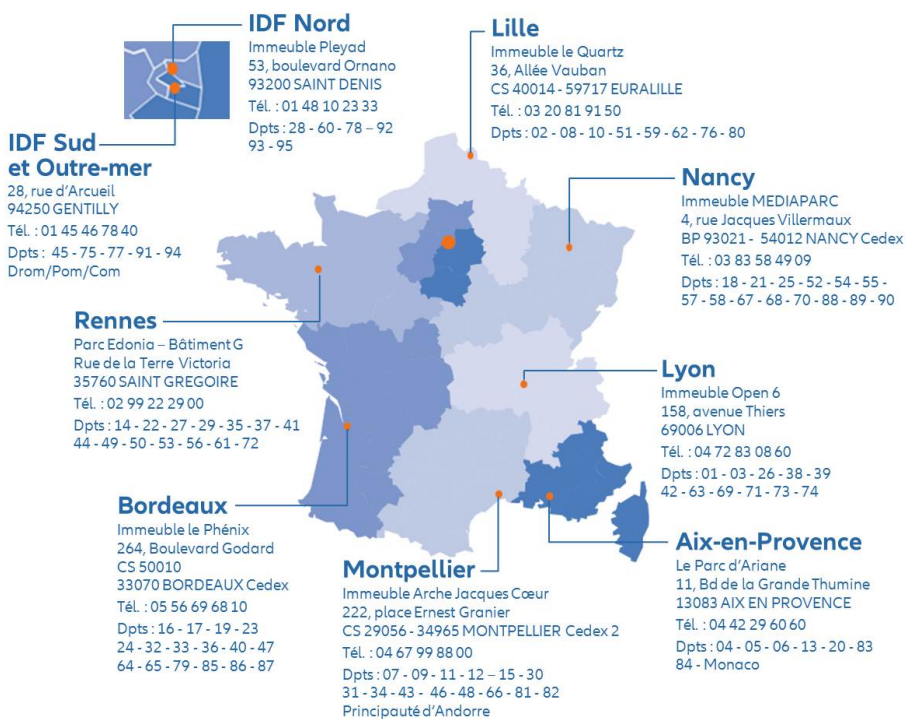
# LES + EULER HERMES

- > **Une présence terrain** au plus près des débiteurs
- > **Une réactivité** dans les actions menées
- > **Une prestation globale**, prise en charge de votre recouvrement à l'amiable ou au judiciaire, tant pour vos créances garanties que pour vos créances non garanties
- > **Vos relations commerciales préservées**, un point auquel nous veillons particulièrement.

- > **Des équipes rompues aux techniques de négociation**, avec une connaissance approfondie des secteurs d'activité et de la réglementation des différentes professions
- > **L'intervention de négociateurs**, jouant le rôle de médiateurs pour débloquer les situations
- > Chez Euler Hermes Recouvrement France, **92% des dossiers sont résolus à l'amiable.**



- Filiale Euler Hermes
- Partenariat Euler Hermes



## En savoir + sur le recouvrement EH

- RDV sur votre site [www.monespaceEH.fr](http://www.monespaceEH.fr)  
rubrique *Gérez votre contrat/Recouvrement*

- RDV sur notre application mobile **EH Collections App** pour accéder à nos analyses sur les pratiques de recouvrement des créances impayées dans le monde



## Une question ?

- Echangez en temps réel via EOLIS : <http://www.eulerhermes.fr/eolis>, rubrique *La gestion de mes impayés > Dossiers contentieux*
- Contactez l'agence en charge de votre dossier